

« LA FEUILLE DE CHÊNE »

Concours de poésie française
Étude des notaires R & L
CP 7292
1002 Lausanne

Pully, le 7 juillet 2018

COMMUNIQUÉ

AUCUN LAURÉAT AU CONCOURS DE « LA FEUILLE DE CHÊNE » 2018

Le Comité de lecture du Concours de poésie française, dit de *La feuille de Chêne*, lancé en 2016 par la Fondation Marcel Regamey, a eu à examiner plus de quarante contributions, venues de toute la Suisse. Plusieurs œuvres révèlent d'incontestables talents et mériteraient d'être connues. Mais aucun candidat ne paraît avoir suffisamment pris garde aux conditions du Concours, soit que l'ensemble des poèmes ne comprenne pas les trois parties fixées par le Règlement, soit que les œuvres présentées aient déjà fait l'objet d'une publication - alors qu'elles doivent être inédites - , soit qu'elles ne répondent pas aux règles de versification classique, soit enfin qu'elles ne sont pas d'une qualité véritablement poétique.

Il en résulte que le Comité de lecture s'est vu contraint, à son regret, de renoncer à décerner le Prix de *La Feuille de Chêne* cette année.

La prochaine édition du Concours, qui sera donc la troisième, sera lancée dans les semaines à venir, le délai de remise des contributions des candidats étant fixé au **samedi 30 mars 2019, à minuit**. Toutes informations sur les conditions de ce concours (Règlement, formation du Comité de lecture, délais etc...) sont données sur le site www.feuille-de-chene.ch

DL/08.07.18